

 **DECLARATION DE CREATION D’ENTENTE SENIORS D’EQUIPE(S) DE CLUBS**

*(deux clubs créent une entente pour une ou plusieurs équipes, mais l’un des deux clubs ou les deux clubs gardent en nom propre leur équipe première)*

***REMPLIR UNE FICHE PAR ENTENTE D’EQUIPE OBLIGATOIREMENT***

Nous soussignés :

Club 1 : Président :

Club 2 : Président :

Sollicitons de votre part l’autorisation de créer une entente d’équipe de clubs dans la catégorie :

 Départemental 3 Départemental 4 Départemental 5

 Féminines à 11 Féminines à 8

**NOTA : Article 16 alinéa 4 des RG Ligue et Districts**

*Une équipe en entente ayant obtenue sportivement le droit d’accéder au championnat départemental 2, ne pourra en aucun cas y participer la saison suivante, même en cas de fusion intervenue au cours de la saison.*

Nom du club support responsable de l’Entente :

Si l’entente n’est pas reconduite à l’issue de la saison, le club support, désigné ci-dessus, gardera la place laissée libre par l’entente (même division ou division inférieure en cas de descente).

Concernant l’autre club composant l’entente et donc non club support, au cas où ce dernier ne possède pas une équipe hiérarchiquement inférieure, cette équipe ou ce club ne sera autorisé à repartir qu’au dernier niveau de District

Terrain ou évoluera l’équipe :

 Fait à le

Cachets des clubs Signature des Présidents,